



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E25591

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2026

ÉDITÉ LE 03/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1997

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/09/2024
220 000

Raison sociale : THERMO CONCEPTS

75 RUE PRINCIPALE
67470 SELTZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 97B1262

Siret : 414 241 703 00027

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4027602

Assurance Responsabilité Travaux :

ACTE IARD 2691015

Assurance Responsabilité Civile :

ACTE IARD 2691015

Téléphone : 03 88 86 86 65

Portable :

Site Internet :

E-mail : thermo.concepts@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

SPFP (828 598 904) / THETIS (932 340 656) / CHARPIGNY DAVID DIRECTEUR GÉNÉRAL

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Effectif moyen : 30

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	27/10/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/12/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	27/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	18/03/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	27/10/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	27/10/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	18/03/2021
o Ventilation mécanique	18/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.